Mairie de PRADES
Le Village, 09110 PRADES

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

du samedi 7 novembre 2026 – 10h

Lieu : salle communale – séance publique

Présents : Françoise Fourié, Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Isabelle Séréna, Catherine Zalduendo

---

Lecture et approbation du **compte-rendu du conseil municipal** du 14 août 2026.

- **Subvention de la Communauté de Communes de la Haute Ariège –CCHA– pour la réalisation de logements communaux**

La CCHA nous a attribué une subvention de 97 515€ pour le projet de création de 2 logements communaux sur le bâtiment de la Mairie, opération évaluée à 325 050€.

On peut également prétendre à des aides auprès de la Région au titre de la réalisation de logements, mais aussi au titre de la rénovation des espaces bureaux et bibliothèque de la Mairie.

Enfin, si le préfet vient à Prades le 15 décembre, nous lui présenterons ce projet en espérant un soutien financier de l'Etat.

Vote

La subvention de la CCHA est votée à l'unanimité par le conseil.

- **Point sur la cabane de Sept Cases**

Actuellement la cabane est hors d'eau – hors d'air. Les aménagements intérieurs sont en cours. Les murets extérieurs ont été refaits avec des pierres de Prades.

Le chantier a été mené dans de très bonnes conditions et avec des artisans locaux.

Les factures sont en cours de paiement et le dossier pour versement des subventions (factures certifiées) doit être déposé à la fin du mois.

Un contrat de location devra être établi avec les éleveurs.

Il faudra travailler avec le bureau des guides pour une possible location de la cabane l'hiver.

- **Dossier adressage**

Isabelle Séréna fait un point sur l'avancement de ce dossier. Tout est presque prêt, numéros et noms de rue.

Ce projet a pris du retard en raison du changement de la personne en charge de ce dossier à La Poste.

Les tarifs des plaques de rue (presque semblables à celles déjà en place) et des numéros des maisons ont été précisés :

- 35,70€ la plaque de rue (modulable selon si sur poteau ou sur mur)
- 11,44€ le numéro.

Il faudra rajouter des frais complémentaires mais ces tarifs semblent bien placés.

Chaque propriétaire sera informé par écrit de la nécessité de s'équiper d'une boîte aux lettres aux normes.

- **Forfaits de ski**

Il y a 6 enfants dans le village qui peuvent en bénéficier cette année, il y a moins d'enfants dans le village que l'année dernière. Il est proposé que la commune prenne en charge la totalité du forfait de ski pour les enfants qui le souhaitent, comme les années précédentes.

Vote

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de cette prise en charge totale des forfaits de ski des enfants de la commune.

- **Location appartement communal**

Les restaurateurs de la Bexane vont louer l'appartement du Presbytère précédemment occupé par Elise et Alberto.

Vote

La location de l'appartement à Christine Bussy et Hérvé Camara est validée à l'unanimité.

- **Point sur les travaux**
  - Des travaux ont été réalisés par Stéphane dans l'appartement du presbytère avant de le relouer ; peinture, salle de bain…

- À la suite du goudronnage des rues, l'employé municipal a procédé au ramassage de l'excédent des gravillons dans les évacuations. Cédric Campos a prêté une buse pour faciliter ce travail.
- Les pneus et les chaînes de l'engin de déneigement ont été changés.
- **SDE 09**
  Les luminaires de la zone des chalets ont été remplacés mais le plan initial n'a pas été respecté. L'entreprise doit revenir le 16/11 pour porter les modifications nécessaires.
- Le coffret électrique « orchestre » a été placé, il faut trouver un coffret de protection.
- **Travaux entreprise Baylac**
  Vincent Sabadie précise qu'une buse de diamètre supérieur a été placée au ruisseau de Pichaca afin d'éviter l'inondation du chemin. Le lit du ruisseau a aussi été curé.
  Le talus au-dessus de la salle de découpe de la maison de la chasse a été renforcé par un enrochement et un merlon de terre.
- Sous le parc de jeux des enfants, il faudra renforcer aussi le mur qui se dégrade et agrandir le talus. Les propriétaires du terrain sont d'accord. Les travaux devraient pouvoir être faits au printemps prochain. Le remblai de la Rivière a été conservé dans la perspective de ces travaux.

➢ **Questions diverses**

<u>Sécurité</u>

- **Arrêté communal pour fermeture de la Résidence des Mélèzes**

Dans la perspective de la fin de bail d'exploitation de ce bâtiment en avril 2027, des responsables de la CCHA sont venus visiter les lieux pour préparer l'avenir.

Le constat en termes de sécurité s'est avéré problématique : détecteurs de fumée défectueux, branchements électriques sur multiprises, armoire électrique inaccessible, accès et évacuations bloqués…

Tout bâtiment qui est un lieu de sommeil, ce qui est le cas des Mélèzes, doit répondre à des normes précises de sécurité pour garantir la sureté des usagers. Les exploitants doivent y veiller.

Bien que la CCHA soit propriétaire, c'est le maire de la commune qui reste responsable en cas de sinistre.

Dans la perspective proche de l'accueil d'un groupe de 60 personnes (club de rugby féminin de Colomiers), en l'absence d'avis de la commission de sécurité, la prudence a été privilégiée.

Aussi, face à ces manquements à la sécurité, au non-respect des normes incendie, dans un bâtiment accueillant du public la nuit, le maire a ordonné la fermeture temporaire de ce bâtiment.

Pour information, le maire d'Ignaux a procédé également à la fermeture administrative du refuge du Chioula pour raisons de sécurité.

- Un premier **devis de vérification des installations communales** a été établi

par un organisme de sécurité agréé. Cette vérification intègre les bâtiments communaux et les installations sportives et de jeux.

Le devis s'élève à 1669€ HT pour la 1ère visite et à 1230€ pour les vérifications annuelles.

Le coût est à la charge des exploitants en cas de bail.

Les extincteurs sont vérifiés annuellement. Il faut équiper la Cabane de Sept Cases.

Cédric Campos a procédé au contrôle des arrivées de gaz à la salle communale.

Nettoyage du parquet du restaurant

Ce parquet semble difficile à nettoyer.

Il faut reprendre contact avec le spécialiste qui était venu le nettoyer et faire un point avec lui et les restaurateurs.

Agence postale

Geneviève Lapène, à la retraite, ne souhaite pas renouveler son contrat de travail à l'agence postale du village. On la remercie chaleureusement pour son investissement et sa gentillesse au sein des services de la commune.

Cathy Vacquier, qui a déjà occupé ces fonctions auprès de La Poste, prendra la suite au 01/01/2027.

Repas de fin d'année des personnels communaux

Il aura lieu le 30/12/26 midi à La Bexane.

Prise pour véhicules électriques

Isabelle Séréna s'interroge sur l'opportunité d'installer et de mettre à disposition une prise pour recharger les véhicules électriques.

L'expérience des communes semble montrer que ces installations sont couteuses (retour des communes à la CCHA).

Les entreprises spécialisées ne sont pour le moment pas prêtes à financer ces installations dans des petites communes car ne sont pas rentables (trop peu de clients potentiels).

Camurac en a installé une avec une entreprise en faisant valoir la proximité de la station de ski.

Aujourd'hui c'est un peu prématuré, mais il faudra se reposer la question.

La séance est levée à 11h40